



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Bulletin d'adhésion - Saison 2020/2021

CREATION LICENCE

RENOUVELLEMENT

MUTATION

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM

(Nom jeune fille)

PRENOM

NOM Mariage

SEXE

Féminin Masculin

Date de naissance

Ville de naissance

Département de
naissance

Nationalité

Adresse

Code postal

Tél Joueur

Tél port Responsable Légal 1

Tél port Responsable Légal 2

Email Joueur

Email parents




Signature Adhérent

Signature du
tuteur si mineur

FORMALITES D'INSCRIPTION A LA SECTION HANDBALL

COTISATION ANNUELLE

Catégories		Cotisation activité	Adhésion ASV	TOTAL
+16 ans, né(e) en 2003 et avant	<input type="checkbox"/>	192	18	210
Moins 18 ans né(e) en 2003	<input type="checkbox"/>	192	18	210
Né(e) en 2004 et 2005	<input type="checkbox"/>	155	10	165
Moins 15 ans né(e) en 2006 et 2007	<input type="checkbox"/>	155	10	165
Moins 13 ans né (e) en 2008 et 2009	<input type="checkbox"/>	155	10	165
Moins 11 ans né (e) en 2010 et 2011	<input type="checkbox"/>	140	10	150
Moins 9 ans né (e) en 2012 et 2013	<input type="checkbox"/>	140	10	150
Moins 7 ans né (e) en 2014 et 2015	<input type="checkbox"/>	140	10	150
Baby Hand né (e) en 2017 et 2016	<input type="checkbox"/>	140	10	150
Loisirs	<input type="checkbox"/>	132	18	150
Loisirs jeunes	<input type="checkbox"/>	120	10	130

Handfit (1 séance/semaine)		127	18	145
Loisirs & Handfit (1séance/semaine de chaque)		162	18	180
Dirigeant		67	18	85

MOYENS DE REGLEMENT

CHEQUE(s) :

ESPECES :

COUPONS SPORT ANCV :

CHEQUE CE :

AUTRES :

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise :

- Mon enfant à adhérer à la section handball de l'AS VILLEBON LONGJUMEAU, à participer aux activités proposées par le club.
- Mon enfant à être véhiculé(e) par les dirigeants du club et les parents (dont je fais partie) lors des déplacements.
- Les responsables de la section handball à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant, et, le cas échéant à le faire transporter au centre hospitalier le plus proche.

SIGNATURE

REMARQUES IMPORTANTES

- J'autorise les dirigeants du club à prendre le présent licencié en photo, et à publier ces photos sans contrepartie, sur le site Internet du club, dans les publications du club et sur les panneaux d'affichage.
- J'approuve le règlement intérieur de la section handball de l'AS Villebon Longjumeau.
- Je m'engage à participer à deux déplacements minima dans la saison en tant qu'accompagnateur.
- J'ai pris connaissance des garanties accordées aux licenciés de la Fédération Française de handball et je ne souhaite pas souscrire d'options proposées.
- Règlement Général de la Protection des Données - (RGPD)

« Pour information, l'utilisation des données personnelles collectées par le club de l'AS Villebon-Longjumeau HB permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement de la section. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour le calcul des versements, de la cotisation au club.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire ci-joint permettant de formaliser votre demande »

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier doit être accompagné obligatoirement :

- Le présent document rempli et signé (y compris l'autorisation parentale pour les enfants mineurs)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball indiquant l'absence contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir. **En effet**, Suite à l'épidémie de Covid 19, il a été décidé **la présentation obligatoire d'un certificat médical lors de tout renouvellement ou création de licence pour la saison 2020-21.**
- 1 Photo d'identité
- 1 photocopie d'un document officiel d'état civil (en cas de création de licence ou de mutation)
- Le règlement annuel :
 - ✓ Chèque à l'ordre de l'ASV (possibilité de donner plusieurs chèques à l'inscription pour répartir les versements, maximum 5 chèques)
 - ✓ Coupons sport
 - ✓ Chèques vacances ANCV
 - ✓ Espèces.

Pensez à mettre votre dossier dans une enveloppe. Merci.

Remettre le dossier complet à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe ou le transmettre par courrier en juillet et aout à :

ARTS ET SPORTS A VILLEBON

Place du 8 Mai 1945

91140 Villebon-sur-Yvette

VIE DU CLUB

Souhaitez-vous participer à la vie du club sur les points suivants :

Tables de marque	<input type="checkbox"/>
Photos / Vidéos des matchs	<input type="checkbox"/>
Site Web / Facebook	<input type="checkbox"/>
Organisation d'évènements	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>

Peut-être connaissez-vous le futur partenaire de l'ASVLHB ? N'hésitez pas à entrer en relation avec le club à l'adresse : 5891000.president@ffhandball.net. Nous serons ravis de présenter les différentes opportunités qui s'offrent à nos sponsors et mécènes, que ce soit pour une équipe en particulier ou pour le club de manière générale.

CONTACTS DU CLUB

AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

TEL. 07 61 13 44 77 / 01 60 14 65 41

EMAIL : 5891000.PRESIDENT@FFHANDBALL.NET / ASVATELIERDESARTS@ORANGE.FR

REGLEMENT INTERIEUR

Vis-à-vis du club

- Les présentes dispositions ne sont qu'un règlement interne à notre section. Elles ne remettent en aucun cas en cause les statuts de l'ASV.
- Ces dispositions et le respect des règlements fédéraux sont applicables tant que la personne sera licenciée du club

A) Inscription

- Aucune inscription ne sera effectuée sans versement de la totalité de la cotisation. Le bureau accepte plusieurs chèques du montant total de la cotisation.
- Le dossier d'inscription doit être complet selon les indications reprises en page 3 (voir paragraphe correspondant).
- **Chaque dossier ne sera accepté que lorsqu'il sera complet.**
- Dans le cas de mutation, le club paie la mutation mais le joueur ou la joueuse établit deux chèques de caution équivalant au prix de la mutation. Ces chèques seront restitués comme énoncé au paragraphe précédent.

B) Formation

- Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage payés par le club devra déposer deux chèques de caution équivalant au total de la formation. Le premier chèque sera restitué à l'issue de la première année d'encadrement d'équipe suivant la formation, le second à l'issue de la seconde année. En cas d'abandon et/ou de mutation le ou les chèques seront encaissés.

C) Sanction

- Toute sanction financière prise à l'encontre d'un licencié sera à la charge de cette personne ou de la personne responsable pour les mineurs
- La reprise des entraînements et des matches ne sera autorisée qu'après quitus de la sanction

D) Participation

- La participation aux entraînements et aux matches ne pourra se faire qu'après remise du dossier complet.
- Chaque joueuse ou joueur doit être en mesure de présenter la licence qui lui est transmise par la F.F.H.B faute de quoi, il ne sera pas autorisé à participer à la rencontre.
- Chaque adhérent prend connaissance et accepte le règlement intérieur de la section

Vis-à-vis de l'équipe

- L'entraîneur est seul habilité à constituer la sélection de son équipe pour les compétitions. Et est autorisé à ne pas sélectionner un joueur en cas d'absence non justifiée à l'entraînement.
- En cas d'absence prévisible, informer l'entraîneur **au moins 24 h à l'avance**

Vis-à-vis de l'extérieur

- S'abstenir de toute remarque, critique, envers l'arbitre, seul le capitaine a autorité pour faire cette démarche et encore avec courtoisie.
- Ne pas répondre et rester courtois envers les adversaires, les officiels et le public en toutes circonstances.

A Villebon le : _____

SIGNATURE



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Entraînements - Saison 2020/2021

JOUR	LIEU	HORAIRE	EQUIPE	ENTRAINEUR
Lundi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M13 Mix	Frédéric
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M	Thomas / Michel
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	M18 F	Isabelle
	VILLEMORISSON	19 H 00 à 20 H 30	M15 F - M13 F	Olivier
	VILLEMORISSON	20 H 30 à 22 H 00	+16F	Sylvain
Mardi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 30	M15 M	Anthony
	TERRAY	19 H 30 à 21 H 00	Loisirs	Olivier A
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M	Bruno
Mercredi	OSTERMEYER	17 H 00 à 18 H 30	Découverte (M9-2 + M11)	Isabelle
	OSTERMEYER	18 H 30 à 20 H 00	M13 Mix	Frédéric & Pierre
Jeudi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M15 M	Anthony
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M	Michel / Thomas
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M	Bruno
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 15	M15 F - M13 F	Olivier
	A. NICOLAS	19 H 30 à 21 H 00	M18 F	Isabelle
	A. NICOLAS	21 H 00 à 22 H 30	+16F	Sylvain
Vendredi	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	Loisirs / M18 F Collectif	Olivier A - Isa
Samedi	TERRAY	11 H 45 à 12 H 30	Baby	Isa / Valou / SC
	TERRAY	10 H 00 à 11 H 30	M7 / M9	Isa / Valou / Michel / SC
	TERRAY	11 H 30 à 13 H 00	M11 Mixtes	Michel
	SAULX LES CH.	09 H 00/10 H 30	M15 / M18	Michel / Thomas
Horaires sous réserve de modifications suivant les inscriptions enregistrées & les créneaux accordés				